

Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage en bâtiment pour la Suisse romande

Aux entreprises de nettoyage soumises à la Convention collective du nettoyage pour la Suisse romande

Paudex, juillet 2024
HDY/MSC

Convention collective de travail pour le secteur du nettoyage en bâtiment pour la Suisse romande (CCT)

Madame, Monsieur,

Les partenaires sociaux de la Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage en bâtiment pour la Suisse romande (CPPREN) ont l'avantage de vous informer de quelques récentes nouvelles.

Sommaire

1. Formations
2. Contributions professionnelles 2024
3. Hotline confiance
4. Remise des CFC/AFP – 20 ans de la Maison romande de la propreté (MRP)
5. Contrat cadre – Groupe Mutuel
6. Questions et coordonnées de contact

1. Formations

Pour autant que les entreprises et que les employés soient soumis à la Convention collective de travail et à jour avec le paiement de leurs contributions professionnelles, nous vous rappelons que toute formation transitant par les instituts de formation agréés par la Commission professionnelle paritaire du nettoyage pour la Suisse romande (CPPREN), soit :

- La Maison romande de la propreté à Ecublens (VD)
- L'Ecole genevoise de la propreté au Petit-Lancy (GE)

sont entièrement prises en charge par les partenaires sociaux. Des indemnités sont également versées aux employeurs ou employés.

Dès le 22 avril 2024, les modalités y relatives ont été revues selon les tarifs ci-dessous :

Montants forfaitaires

- Catégorie E : CHF 85.00 (1/2 journée) ou CHF 170.00 (1 journée)
- Catégorie N : CHF 100.00 (1/2 journée) ou CHF 200.00 (1 journée)

Montants à l'heure

- Catégorie E : CHF 21.25/heure
- Catégorie N : CHF 25.00/heure



D'autre part, la CPPREN participe dorénavant financièrement au brevet de Responsable des services de propreté, soit entre CHF 500.00 et CHF 3'000.00 au maximum.

Pour bénéficier de ces remboursements, le formulaire adéquat doit nous être retourné, dans les 3 mois après la formation, accompagné des justificatifs nécessaires.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : <https://www.cppren.ch/formation/reglements>.

2. Contributions professionnelles 2024

Nous recevons encore quelques formulaires de déclaration qui ne tiennent pas compte des nouveaux taux de contributions professionnelles. Nous vous rappelons que, dès 2024, « la contribution patronale est fixée à **0,1 %** des salaires bruts soumis AVS. » La part des contributions professionnelles des travailleurs reste inchangée à « **0,7 %** du salaire brut, selon décompte AVS, retenu à chaque paie par l'employeur ».

3. Hotline confiance

La Hotline confiance est à disposition de vos collaborateurs. S'ils rencontrent un problème au travail, une personne de confiance est leur disposition pour les écouter et parler en toute confidentialité et neutralité.

Numéro gratuit : 0800 06 06 00,
7/7 de 8h00 à 18h30.

HOTLINE CONFIANCE



Nous vous envoyons volontiers des flyers, tel que celui qui est joint à ce présent courrier à distribuer à vos collaborateurs.

4. Remise des CFC/AFP – 20 ans de la Maison romande de la propreté (MRP)

Le 27 juin dernier à la Vaudoise Arena, a eu lieu une belle remise des CFC et AFP d'agent-e de propreté, organisée par la Maison romande de la propreté, à l'occasion de ses 20 ans.

Nous félicitons les plus de 35 nouvelles personnes certifiées dans notre branche et leur souhaitons plein de succès dans la suite de leurs parcours professionnels.



Une occasion également pour M. Nicolas Weber, actuel directeur de la MRP, de prendre congé de M. François Bouyssarie, ancien directeur, qui va profiter de sa retraite.

Et vous ? Vous avez un désir de devenir une entreprise formatrice ? Pour de plus amples informations et régler les formalités à ce sujet, nous vous invitons à contacter l'organe compétent de votre canton.

5. Contrat cadre – Groupe Mutuel

Un nouveau contrat cadre est entré en vigueur. Il tient désormais mieux compte des différentes sinistralités et propose pour toutes les catégories d'entreprise un taux différent pour le personnel d'exploitation et pour le personnel administratif.

Vous êtes au bénéfice du contrat cadre et souhaitez bénéficier des nouveaux tarifs ?
Vous souhaitez davantage de renseignements sur ce contrat cadre ?

M. Bertrand Yerly se tient à votre disposition (079 232 39 26 - byerly@groupemutuel.ch)

6. Questions et coordonnées de contact

S'agissant de questions concernant l'interprétation de notre Convention collective de travail, le secrétariat de la CPPREN, ainsi que les partenaires sociaux, se tiennent à votre entière disposition aux coordonnées ci-dessous :

Secrétariat CPPREN 2024

Helena Druey
Secrétaire générale
058 796 33 27
hdruey@centrepatronal.ch

Mélisande Schär
Assistante administrative
058 796 35 98
mschaer@centrepatronal.ch

Pour des questions plus large relatif au droit du travail, nous vous invitons à contacter votre association faîtière respective :



Fédération romande
des entrepreneurs en nettoyage
058 796 38 01
info@fren-net.ch



aven
association valaisanne
des entreprises de nettoyage

Association valaisanne des entreprises
de nettoyage
027 327 51 49
info@aven-vs.ch

Vous trouverez également de plus amples renseignements sur notre site internet www.cppren.ch.

Nous vous souhaitons un bel été et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE
DU NETTOYAGE EN BÂTIMENT POUR LA
SUISSE ROMANDE**

La Secrétaire générale

Helena Druey

Annexe ment.